



11 avril 2018

(18-2197)

Page: 1/1

Comité du commerce et du développement

Original: espagnol

**NOTIFICATION D'UN ACCORD COMMERCIAL RÉGIONAL**

<b>1. Membre(s) adressant la notification:</b> République d'El Salvador
<b>2. Date de la notification:</b> 22 mars 2018
<b>3. Notification au titre:</b> <input type="checkbox"/> de l'article XXIV:7 a) du GATT de 1994 <input type="checkbox"/> de l'article V:7 a) de l'AGCS <input checked="" type="checkbox"/> du paragraphe 4 a) de la Clause d'habilitation
<b>4. Parties à l'accord:</b> République de l'Équateur et République d'El Salvador
<b>5. Date de signature:</b> 13 février 2017
<b>6. Date(s) d'entrée en vigueur:</b> 16 novembre 2017
<b>7. Description succincte de l'accord:</b> L'accord contient des dispositions relatives au commerce des marchandises, aux règles d'origine, aux procédures douanières et à la facilitation des échanges, aux mesures sanitaires et phytosanitaires, aux obstacles techniques au commerce, à la défense commerciale, entre autres, pour faciliter, élargir, diversifier et promouvoir les échanges commerciaux.
<b>8. Le texte et les listes, annexes et protocoles y relatifs sont:</b> <input type="checkbox"/> communiqués au Secrétariat de l'OMC (format électronique) <input checked="" type="checkbox"/> accessibles par le (les) lien(s) Internet officiel(s) ci-après: <a href="http://infotrade:minec.gob.sv">http://infotrade:minec.gob.sv</a>